

18 JUIN 2019

UNIL, LAUSANNE

Renseignements et inscription: www.vd.ch/spj-colloques



COLLOQUE INTERDISCIPLINAIRE

L'écoute de l'enfant: les professionnels de la protection mis au défi

SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

MESSAGE DE BIENVENUE

Ecouter l'enfant et prendre des décisions qui vont dans son intérêt est une mission complexe et difficile pour les professionnels de l'enfance et de la jeunesse, en particulier pour les professionnels du domaine de la protection.

Devant la justice, au service de protection des mineurs, dans le cabinet d'un thérapeute, etc., l'attitude et **la parole de l'enfant** sont recueillies et évaluées, mais sait-on toujours quelle place leur donner ?

Les adultes attachent souvent beaucoup d'importance à la parole de l'enfant, mais pour celui-ci, le **non verbal** est tout autant essentiel que les mots formulés. L'*Infans* était, pour les Romains, celui qui n'avait pas encore acquis le langage. Mais l'enfant qui ne parle pas peut toutefois être écouté grâce à l'**observation** et à la prise en considération de ses comportements, ses attitudes, ses symptômes ou son silence. Cela nécessite pour le professionnel d'avoir de bonnes connaissances des étapes de son développement psychologique afin de pouvoir comprendre ses réactions face aux événements qu'il a pu vivre et prendre ensuite la bonne décision pour le protéger.

L'enfant dépend des professionnels qui l'entourent et qui deviennent ses porte-paroles lorsqu'il doit être protégé. Or, ceux-ci ont parfois de la difficulté à laisser l'enfant s'exprimer et à en créer les bonnes conditions par l'adoption d'une **posture professionnelle appropriée** :

disponibilité, observation objective, cadre sécurisant et bienveillant, etc. Ils peuvent parfois substituer leurs propres demandes aux siennes au point d'en oublier l'**intérêt prépondérant de l'enfant** qu'ils doivent protéger.

L'enfant est entouré par de nombreux professionnels qui travaillent ensemble pour trouver la réponse la mieux adaptée à ses besoins de protection. Cependant, la voie est parfois difficile à trouver entre les professionnels. Ce que l'enfant a pu exprimer auprès de chacun d'entre eux est parfois mis à mal par les tensions dues aux fonctions et mandats différents des spécialistes qui le suivent. Que l'enfant doive raconter à plusieurs reprises ce qu'il a vécu, que ses propos soient interprétés différemment par les adultes ou que ces derniers en viennent à oublier son intérêt prépondérant parce qu'ils pensent qu'ils ont été le seul témoin légitime de l'enfant, la palette des difficultés que peuvent rencontrer les professionnels dans l'écoute de l'enfant est vaste. Mais les solutions doivent passer par le dialogue complémentaire et le **respect de la place de chacun dans le réseau**.

Frédéric Vuissoz, chef du Service de protection de la jeunesse

PROGRAMME

8h30

■ Allocution de bienvenue

Cesla Amarelle, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Frédéric Vuissoz, chef du Service de protection de la jeunesse (SPJ)

■ A quoi bon entendre les enfants ?

Jean Zermatten, président de la Commission interdisciplinaire d'éthique et de protection des enfants (CIEP) et ancien juge des mineurs

Philip D. Jaffé, professeur, directeur du Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE) et membre du comité des droits de l'enfant des Nations Unies

9h15

■ Ecouter la parole de l'enfant : De l'enfant victime à l'enfant sujet

Marie José Lacasa, psychothérapeute FSP, spécialiste FSP dans la psychologie d'urgence et dans l'audition des enfants victimes, guidance parentale et soutien à la parentalité, experte auprès des tribunaux

Notre désir de communiquer avec l'enfant n'est pas toujours suffisant pour être proche de son univers. L'enfant victime peut exprimer son besoin par des moyens divers. Pourquoi attendons-nous autant de lui, de sa parole pour intervenir ? Pourquoi n'entendons-nous pas son langage non verbal, ses attitudes, et son agitation ? Comment aider l'enfant à se sentir « sujet » de son histoire de vie ?

C'est à travers ces réflexions que nous vous proposons de questionner notre positionnement professionnel.

11h00

■ Quand le symptôme vaut «pour dire»

Jean-Paul Mugnier, thérapeute de famille et de couple, éducateur spécialisé de formation et auteur de nombreux ouvrages

Si l'objectif des professionnels est de tout mettre en œuvre pour favoriser la disparition des symptômes, entraves au bon déroulement du parcours évolutif de l'enfant, le risque serait de négliger leur fonction auto-protectrice !

Comment aborder cette dimension auto-protectrice avec l'enfant ? Quelles hypothèses pouvons-nous faire sur la nature du danger auquel l'enfant est confronté à partir des symptômes présentés ?

C'est à ces questions que nous proposons de réfléchir au cours de notre intervention en gardant à l'esprit que notre objectif n'est pas de « faire parler l'enfant » mais de lui donner la possibilité d'énoncer ce qui est à l'origine de sa souffrance.

13h30

■ La Voix des enfants et des jeunes dans la mise en oeuvre de la PEJ

Véronique Gravier, cheffe de l'Office régional de protection des mineurs de l'Ouest, SPJ

Sylvia Garcia Delahaye, enseignante et chercheuse à la Haute école de travail social (HETS), Genève

Trois jeunes : **Darla, Zakaria et André**

Cette intervention présente les résultats d'une recherche-action menée dans le canton de Vaud visant l'évaluation et la promotion de la participation d'enfants et de jeunes au sein d'un service étatique, le Service de protection de la jeunesse (SPJ). Cette recherche s'inscrit dans les travaux de mise en œuvre de la Politique vaudoise de l'enfance et de la jeunesse (PEJ) impliquant différents acteurs : enfants, jeunes, travailleurs sociaux, chercheurs et artistes.

14h50

■ Résonances

Troupe de théâtre Playback Creavie

15h20

■ Table ronde : Ecoute croisée entre professionnels et enfants

Modérée par **Catherine Erard**, journaliste à la Radio Télévision Suisse (RTS)

Christophe Borel, avocat, président de la Commission des droits de l'enfant

Thomas Légeret, directeur de la Fondation St-Martin

Mireille Hitz, juge de paix du district de Lausanne

Véronique Gravier, cheffe de l'Office régional de protection des mineurs (ORPM) de l'Ouest, SPJ

Trois jeunes : **Darla, Zakaria et André**

Philippe Collet, inspecteur principal adjoint, Police de sûreté vaudoise, Brigade criminelle/ Division mœurs

Vincent Friderici, directeur de l'établissement primaire et secondaire de Béthusy

16h35

■ Clôture

Troupe de théâtre Playback Creavie

17h00

■ Fin

INFORMATIONS PRATIQUES

Accueil

A votre arrivée, veuillez vous adresser au Desk accueil pour recevoir les divers documents.

Evaluation de la journée

Après le colloque, vous recevrez un lien par email pour remplir le formulaire d'évaluation de la journée.

Accès Wifi

Connectez-vous au réseau sans fil pour les invités de l'UNIL « **guest-unil** » et le mot de passe est le suivant : **SPJ2019**.

Repas

Pour le repas de midi, vous trouverez dans votre dossier deux bons à échanger à la cafétéria de l'Unithèque. Vous pourrez choisir votre menu ainsi que votre boisson au self-service de la cafétéria.

Accès

Université de Lausanne - UNIL Chamberonne
Bâtiment Anthropole/Auditoire 1031

Etant donné les places de parc limitées et payantes, nous vous encourageons à venir en transports publics : métro M1, descendre à l'arrêt «UNIL-Chamberonne»



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier en particulier le comité de programme qui a élaboré le programme de ce colloque :

Philip D. Jaffé, directeur du Centre interfacultaire en droits de l'enfant, UNIGE

Catherine Briod de Moncuit, psychanalyste

Philippe Collet, inspecteur principal adjoint, Police de sûreté vaudoise, Brigade criminelle/Divisions mœurs

Fabienne Lombardet, cheffe de l'Office régional de protection des mineurs (ORPM) du Centre, SPJ

Elisabeth Ramelet, cheffe de l'Unité d'évaluation et missions spécifiques (UEMS), SPJ

Valérie Risse, cheffe de l'Unité d'appui juridique (UAJ), SPJ

Stéphane Studer, adjoint-suppléant à l'ORPM de l'Est, SPJ

Latha Heiniger, coordinatrice pour la Politique de l'enfance et de la jeunesse (PEJ), SPJ

Annick Rossier, chargée d'évaluation des milieux d'accueil (CEMA) à l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC), SPJ

Alfredo Calvarese, assistant social pour la protection des mineurs (ASPM) à l'ORPM de l'Ouest, SPJ

Joëlle Chapuis, cheffe du secteur de support méthodologique (SSM), SPJ

Helen Berih, gestionnaire de dossiers spécialisés au SSM, SPJ

ainsi que :

les oratrices et orateurs qui nous honorent de leur présence

la troupe de théâtre Playback Creavie

Imei-co sàrl, pour la réalisation du film

les collaboratrices et collaborateurs du SPJ qui ont fourni un soutien dans l'organisation du colloque

l'UNIL, pour la mise à disposition de ses locaux

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE
SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

Av. de Longemalle 1 – 1020 Renens – Tél.: 021 316 53 53 – E-mail: info.spj@vd.ch

